

N°628 – 12 Septembre 2006

Edito

Les premières Assises de l'industrie alimentaire : mardi 10 octobre au Carrousel du Louvre

Force et devenir de l'industrie alimentaire : un atout pour la France

Alors que le mois d'octobre 2006 s'inscrit sous le signe de l'alimentaire avec notamment la 22ème édition du Salon International de l'Alimentation (SIAL), **l'ANIA organise ses premières Assises le mardi 10 octobre prochain au Carrousel du Louvre. Au total, plus de 1 000 dirigeants de l'agro-alimentaire, représentants de grands groupes comme de PME, se rassemblent pour la première fois. L'ampleur de la manifestation, les thèmes et les intervenants, ainsi que la présence de six Ministres en exercice, sont une occasion exceptionnelle de mettre en valeur l'industrie alimentaire, à un moment où notre secteur initie un véritable partenariat avec le Gouvernement, notamment sur les questions de santé publique.**

Les Assises s'organiseront autour de **grandes tables rondes, réunissant des intervenants prestigieux.** Les problématiques abordées lors des différents échanges auront comme objectif de :

- **Témoigner de l'importance du secteur Alimentaire** dans le paysage économique, politique et social français.

- **Analyser les forces d'un secteur** dont les produits s'inspirent notamment des notions de plaisir, de convivialité et de qualité de vie.

- **Mettre en perspective les principaux défis que la filière devra relever** dans les années à venir.

Ces premières Assises ont pour vocation **d'initier une série de rendez-vous annuels** afin de poursuivre le débat, de rythmer le dialogue au sein même de la filière, et avec le monde politique.

De nombreux partenaires, leaders dans leur domaine d'activité et prestataires traditionnels de l'industrie alimentaire (téléphonie, banque, assurance, conseil ou informatique) soutiennent d'ores et déjà cet événement auquel ils associent leur image.

Inscrivez-vous aux Assises et contribuez par votre présence à démontrer la force, la cohésion et la responsabilisation de notre profession. Retrouvez toutes les informations concernant cet événement sur le site Internet www.ania-assises.fr. Attention : si vous souhaitez figurer dans l'annuaire des participants remis aux Assises, inscrivez-vous **avant le 20 septembre prochain.**

Echanges Extérieurs

Négociations multilatérales en panne à l'OMC : les négociations bilatérales devraient s'intensifier ...

A la fin juillet, l'intransigeance de certains partenaires, au premier rang desquels les Etats-Unis, a conduit à un constat d'échec des négociations, lors de la réunion ministérielle de Genève, en dépit des nouvelles flexibilités démontrées par l'UE. Devant l'impasse, Pascal Lamy a officiellement ajourné sine die les négociations. Pour autant, il ne faudrait pas considérer aujourd'hui que le round est mort. Cela dépendra grandement, selon l'appréciation du Directeur Général de l'OMC, de la décision du congrès américain d'octroyer au Président Bush la prolongation du Fast Track, qui lui permettrait de négocier les accords commerciaux internationaux sans passer par un vote au Congrès. Depuis l'échec de juillet, des initiatives sont prises pour tenter de relancer le processus au plus vite. Le Brésil, qui serait un grand perdant en cas d'échec du Round, veut réunir les pays du G20 en septembre ; et le groupe de Cairns a invité l'UE et les Etats-Unis à se réunir du 20 au 22 septembre en Australie. Au menu, l'Australie souhaiterait proposer un compromis sur le volet agricole tablant sur une réduction supplémentaire du soutien interne des Etats-Unis à leurs agriculteurs de 5 Mds de \$, et une nouvelle baisse de 5 % des droits de douane de l'UE...

L'ANIA restera vigilante pour que les négociations au sein de l'OMC repartent sur des bases équilibrées. Avec les négociations multilatérales en panne à l'OMC, il faut s'attendre à une reprise active des négociations bilatérales avec notamment les pays du Mercosur, asiatiques et ACP. En outre, l'Union européenne devra prendre des décisions importantes à la rentrée concernant le nouvel élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie : décision de la Commission attendue en septembre.

Douanes : Inquiétude concernant le projet de facturation du nouveau système

Les douanes françaises s'appêtent à mettre en service, progressivement à partir du 1^{er} janvier 2007, un nouveau système informatique **DELTA, (Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé)** qui permettra la dématérialisation de l'ensemble formalités déclaratives douanières. Si cette évolution constitue une évolution très positive vers une plus grande simplicité, efficacité et rapidité des procédures douanières en France, **l'ANIA considère que le souhait des douanes de rendre payant ce nouveau système, aurait des conséquences extrêmement néfastes pour un grand nombre de nos opérateurs,** notamment à l'export, en raison du renchérissement significatif du coût des échanges.

Ce sera tout particulièrement le cas des opérateurs bénéficiant à l'heure actuelle d'une **procédure**

informatique
douanier :
DELTA

domiciliée, en procédure informatisée dite EDI (Echanges de Données Informatisées). Ces derniers ont en effet déjà investi des sommes très importantes pour la mise en œuvre de ce système, qui leur permet de garder une compatibilité avec leur propre système d'enregistrement. Ils sont actuellement exonérés du coût facturé par les douanes lors des procédures non domiciliées (avec le système SOFI). Cette facturation serait donc en totale contradiction avec les objectifs affichés par les Douanes « **d'offrir un dédouanement plus rapide avec un coût déclaratif moindre** ». Elle le serait également avec le **futur Code des Douanes Communautaires** qui prévoit la gratuité des opérations douanières durant les heures normales. En outre, elle créera une **distorsion de concurrence supplémentaire** à l'encontre des opérateurs français dans la mesure où ce service est d'ores et déjà fourni gratuitement chez nos proches voisins, notamment Belges et Allemands.

Relations Industrie Commerce

Trois nouvelles
sessions de
formation sur
les CGV

Nous rappelons que cette formation "Comment rédiger et optimiser ses CGV" a vocation à sensibiliser les industriels sur le nouveau contexte, les contraintes, les droits et les risques dont il faut tenir compte lorsque l'on entreprend de revoir la rédaction de ses CGV. Les participants viennent y acquérir une méthodologie pour optimiser leurs CGV, tout en abordant les difficultés des modalités de communication et d'opposabilité de ce document à leurs clients.

L'ANIA, en partenariat avec ses fédérations de branche et deux ARIAS, propose aux entreprises agro-alimentaires **de compléter le succès des formations de juin, juillet, par 3 nouvelles dates**.

Ainsi, **cette formation, réservée aux adhérents de fédérations, et d'ARIAS se déroulera** selon les places disponibles (nombre de participants limité à 15 par session) aux dates suivantes :

- 14 septembre à l'ARIA Midi-Pyrénées (Castanet Tolosan)

- 21 septembre à Paris

- 28 septembre à l'ARIA Lorraine (Vandoeuvre)

Un tarif préférentiel est accordé aux adhérents de fédérations. **Le programme et les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site www.ania.net.**

L'ANIA
s'oppose au
projet de loi sur
la class action

L'ANIA, qui suit de très près les travaux relatifs à la class action, se rallie à l'opposition de plusieurs acteurs économiques comme le MEDEF et la CGPME. En effet, le projet de loi sur la consommation qui devrait être finalisé pour le mois de septembre, propose un **système insatisfaisant** pour plusieurs raisons :

- L'arsenal juridique actuel est largement suffisant : législation communautaire, nationale, alimentaire, recours collectifs, autorités de contrôle...

- Les effets pervers de ce système ni simple, ni rapide sont importants : risque de voir remises en cause les entreprises solvables plutôt que les vrais responsables, risque de chantage judiciaire, impact économique sur le fonctionnement des entreprises en raison des besoins de réserves qui en découleraient, engorgement des tribunaux...

- Il n'y a aucune harmonisation européenne sur ce point et la class action reste une exception.

- Aucune étude d'impact économique n'a été menée.

Cette problématique ne doit pas être traitée à la légère, ni de façon accélérée en raison des conséquences très lourdes qui en résulteraient pour toute notre filière... **L'ANIA a donc fait connaître son opposition au projet en tant que tel.**

Qualité Consommation

Réunion de
démonstration
d'Alexi@ : jeudi
21 septembre

La base de données réglementaires sur Internet de l'ANIA, Alexi@, regroupe l'ensemble du droit alimentaire français et européen, ainsi que les avis de l'administration, les avis scientifiques pertinents et de nombreux codes professionnels. **Un bulletin de veille et d'alerte sur tous les nouveaux textes en vigueur est également régulièrement communiqué aux abonnés, par email. Aujourd'hui, il n'existe aucun équivalent de cet outil sur le marché !** Afin de vous faire une idée plus précise de son contenu et de son fonctionnement très didactique, nous vous invitons à une démonstration le **jeudi 21 septembre, à l'ANIA, de 9h30 à 11h. Inscription gratuite** en téléphonant au 01 53 83 86 12 ou par email : spillon@ania.net.

Environnement

PNAQ 2

Après avoir été soumis à la consultation du public, le PNAQ 2, fixant les allocations de quotas d'émission de CO₂ pour la période 2008/2012, devrait être finalisé dans les tous prochains jours. Dans ce cadre **l'ANIA a rappelé la nécessité pour les entreprises du secteur agroalimentaire que l'enveloppe envisagée soit complétée**. Ainsi elle souhaite que le projet de PNAQ qui sera notifié à Bruxelles prenne mieux en compte ses besoins et ses spécificités liées à la structure très diversifiée du secteur, au nombre important d'entreprises qui le composent, alors que seuls 150 sites sont concernés par le PNAQ, et à une part importante de petites installations.

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE

Association Nationale des Industries Alimentaires

21 rue Leblanc 75015 PARIS • Tél. +33 (0)1 53 83 86 00 - Fax +33 (0)1 53 83 92 37

E-mail : infos@ania.net • Site : www.ania.net